

## **Rappel des bonnes pratiques de consommation de l'eau du robinet : ne pas boire l'eau du 1<sup>er</sup> jet**

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, propriétaire du réseau d'eau potable, rappelle que l'eau distribuée sur son territoire est naturellement peu chargée en minéraux.

Contrairement à d'autres régions où l'eau naturellement calcaire crée des dépôts dans les canalisations, notre eau est dite agressive car elle a la capacité de dissoudre le calcaire. Cette propriété de l'eau peut provoquer la corrosion des métaux des conduites, chauffe-eaux et robinetteries.

Ainsi, l'eau du robinet, après stagnation dans les conduites d'un bâtiment, est susceptible de contenir des métaux tels que le plomb, le nickel, le cuivre ou le fer. Des réflexes simples permettent d'éviter ce problème.

Des analyses d'eau ont été réalisées par la Communauté de Communes et l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur les paramètres métaux notamment dans tous les établissements enfance et petite enfance.

Ces analyses ont révélé, dans certains bâtiments, la présence de métaux **dans l'eau du 1<sup>er</sup> jet**.

Des affiches de sensibilisation ont donc été installées dans ces établissements en concertation avec les maires concernés, les directeurs d'établissement et le service enfance de la Communauté de Communes.

### Qu'est ce que l'eau du 1<sup>er</sup> jet ?

Il s'agit de l'eau qui a stagné plus de trente minutes dans les conduites intérieures du bâtiment et qui coule à l'ouverture du robinet. Sa composition dépend des canalisations dudit bâtiment et ne reflète pas la qualité de l'eau du réseau public.

### Mon eau du robinet est-elle potable ?

L'eau du robinet, après quelques secondes d'écoulement, n'est plus de l'eau de stagnation mais bien celle du réseau d'eau public. Cette eau fait l'objet d'un suivi sanitaire strict. Elle respecte bien les limites de qualité imposées par la réglementation sur tous les paramètres y compris les métaux. Elle est donc bien potable.

Suite à ces analyses, il a semblé nécessaire à la Communauté de Communes de rappeler quelques bonnes pratiques permettant d'éviter la présence de métaux au robinet :

- Eviter d'utiliser l'eau du premier jet pour la boisson ;
- Laisser couler l'eau du robinet 15 à 30 secondes avant de la boire notamment pour les femmes enceintes et les enfants ;
- Ne jamais utiliser l'eau chaude pour la cuisine ;
- Rechercher et supprimer le plomb dans le réseau d'eau de l'habitation.

**La Communauté de Communes continue d'encourager la consommation de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille.**

**Les habitants ont en effet la chance de pouvoir consommer une eau sans pesticides et avec des teneurs extrêmement faibles en nitrates car provenant de sources de montagne.**

Pour toute question, vous pouvez contacter le service eau potable de la Communauté de Communes au 03-89-82-60-01.

A mettre en encart

L'Agence Régionale de Santé et la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin recherchent des volontaires pour un prélèvement d'eau du robinet aux domiciles des enfants nés à partir de 2010 à Kruth et Saint-Amarin.

Le technicien prélève l'eau une seule fois en début de journée. L'intervention dure environ 10 minutes. Les personnes seront prévenues à l'avance par téléphone.

Pour vous inscrire, merci de contacter le service eau potable de la Communauté de Communes au 03-89-82-60-01.